

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte = Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle = Rivista svizzera di storia religiosa e culturale

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 104 (2010)

Artikel: Charles Journet et Vatican II

Autor: Chenaux, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-327768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Charles Journet et Vatican II

Philippe Chenaux

Le sujet peut paraître, en apparence, rebattu. Pas moins de quatre colloques, depuis 1991, l'ont abordé plus ou moins directement. Je ne voudrais donc pas répéter ici, en moins bien, ce qui a été dit par le P. Torrell, lors du colloque que j'avais organisé à Genève en 1991 pour le centenaire de la naissance du cardinal, et par le P. Bedouelle, lors du colloque que j'avais organisé à l'Université du Latran à Rome en 2002 à l'occasion du quarantième anniversaire de l'ouverture du concile. Tous deux ont abordé, de façon différente mais complémentaire, en se basant à la fois sur les textes publiés (Torrell) et sur les notes et la correspondance (Bedouelle) le rôle du théologien cardinal à Vatican II.¹ Si l'on y ajoute les interventions de Guy Boissard (sur les relations Montini-Journet) et de Michel Cagin (sur les origines de la Profession de Foi de Paul VI) lors du colloque de Molsheim (1999), et celles de Charles Morerod (sur la réforme des indulgences) et de Barbara Hallensleben (sur les Églises orthodoxes) lors du colloque de Fribourg d'avril 2002, on s'aperçoit qu'il y a en présence d'un ensemble d'études particulièrement riches qui sembleraient à première vue me dispenser d'une nouvelle communication.² La visée du colloque qui nous réunit aujourd'hui (la réception du concile Vatican II par les théologiens suisses) justifie pourtant que l'on reprenne le sujet à nouveaux frais. L'approche que sera la mienne sera donc

¹ Jean-Pierre Torrell, *Présence de Journet à Vatican II*, dans: Philippe Chenaux (dir.), *Charles Journet (1891–1975). Un théologien en son siècle*, Paris 1992, 41–68; Guy Bedouelle, *Les interventions du cardinal Journet au Concile Vatican II*, CVII. *Centro Vaticano II. Ricerche e documenti*, 5 (2005/2), 41–50.

² Guy Boissard, *La relation Journet – Montini*, dans: *Montini, Journet, Maritain: une famille d'esprit*, Brescia/Roma 2000, 10–47; Michel Cagin, *Maritain, du Paysan de la Garonne à la profession de foi de Paul VI*, dans: *ibid.*, 48–88; Charles Morerod, *La contribution du cardinal Journet au débat sur la réforme des indulgences (1965–1967)*, dans: Marta Rossignotti Jaeggi/Guy Boissard (dir.), *Charles Journet: un témoin du XX^e siècle*, Actes de la Semaine théologique de l'Université de Fribourg (8.–12. avril 2002), Paris 2003, 147–177; Barbara Hallensleben, *Les Églises orthodoxes: «Églises dissidentes» ou «Églises sœurs»? Une question à Charles Journet*, dans: *ibid.*, 265–285.

donc une approche essentiellement historique. Elle me paraît poser un double problème (de sources et de méthode) que je voudrais rapidement évoquer avant d'entrer dans le vif du sujet.

Les sources dont dispose l'historien pour traiter un tel sujet sont de deux ordres: les sources publiées (ouvrages, articles, correspondances, etc.) et les sources inédites (manuscripts, notes, correspondances). Une étude de la réception du concile par le cardinal Journet, à partir de ses propres archives conservées à la Fondation Journet, sur le modèle de la remarquable thèse de doctorat que l'abbé Jacques Rime a consacrée à la première partie de la vie du cardinal, est sans doute souhaitable.³ Je l'ai pour ma part délibérément écarté, non seulement parce qu'il m'était difficile depuis Rome d'accéder à ces archives, mais aussi parce que je crois qu'un théologien se révèle d'abord par ses publications. C'est d'autant plus vrai lorsque ce même théologien dispose, comme c'est le cas de Journet, d'une véritable tribune intellectuelle pour s'exprimer. On ne redira jamais assez de ce point de vue l'importance de la revue *Nova et Vetera*, fondée par lui en 1926, comme source pour l'étude de l'évolution de sa pensée. Comme je l'écrivais dans ma communication au colloque de Fribourg (2002), «tout Journet se trouve pour ainsi dire dans *Nova* avec l'avantage, non négligeable pour l'historien, d'une datation précise des différents états de sa pensée».⁴ Reprenant l'ouvrage, par ailleurs discutable, que lui a consacré Lucien Méroz sous le titre *Le Cardinal Journet ou la sainte théologie*, j'ai été heureux de trouver cette notation qui m'a conforté dans mon approche:

«De retour du Concile, le cardinal Journet continua à s'exprimer principalement dans sa revue *Nova et Vetera* dont, suivant un avis de Maritain, il s'était refusé à changer le statut. Il faisait lui-même les comptes-rendus d'une quantité de livres et c'est souvent par ce truchement qu'au fil des nouvelles parutions il portait ses jugements critiques sur les courants théologiques et philosophiques qui se faisaient jour. Pour éviter de mettre tout le poids de son titre dans ces jugements qui pouvaient atteindre des personnes, il cessa simplement de les signer de sorte que seule l'autorité de la revue dans son ensemble était engagée.»⁵

Le second problème, de méthode celui-là, concerne le statut du théologien Charles Journet dans le débat post-conciliaire. À la différence de presque tous les autres théologiens évoqués dans ce colloque, Charles Journet n'était pas seulement un théologien privé, il était devenu, par la volonté de Paul VI, un évêque et un cardinal de la Sainte Église romaine. C'est à ce titre qu'il a pu participer, de plein droit, à la dernière session du concile et y faire les interventions remarquées que l'on sait (notamment sur la liberté religieuse). On sait par ailleurs que le pape n'hésitera pas à le consulter sur plusieurs dossiers «chauds» (la réforme des indulgences, l'affaire du catéchisme hollandais) dans l'immédiat après-concile. Les archives du pontificat, lorsqu'elles seront accessibles, et les archives privées du cardinal nous permettront de faire toute la lumière sur cet aspect de son activité,

³ Jacques Rime, Charles Journet. Vocation et jeunesse d'un théologien, Fribourg 2010.

⁴ Philippe Chenaux, Le théologien Charles Journet et le magistère de Pie XII, dans: Charles Journet: un témoin du XX^e siècle (voir note 2), 36–37.

⁵ Lucien Méroz, *Le Cardinal Journet ou la sainte théologie*, Lausanne 1981, 127.

totale­ment inédit pour lui, de conseiller théologique de Paul VI. Il n'est pas besoin de revenir sur les liens d'estime et même d'affection réciproques qui unis­saient les deux hommes. Leurs deux secrétaires, Mgr Macchi et Mgr Mamie, nous ont donné sur ce point des témoignages d'une inestimable valeur.⁶ Le problème qui se pose à l'historien est différent: dans quelle mesure est-il possible d'«isoler» les prises de position du théologien de celles du cardinal? En devenant évêque et cardinal, charge qui lui pesa et qu'il n'accepta qu'à contrecœur, le théologien Charles Journet ne perdait-il pas sa (relative) liberté de parole, n'était-il pas contraint d'afficher sa solidarité avec tous les actes du pontificat, donc y compris avec tous les actes et documents du concile? En d'autres termes, le théologien cardinal qu'il était devenu ne pouvait pas apparaître comme «un déçu du concile».⁷ Or, on sait bien qu'il se montra, en privé, très sévère, lors de la dernière session, sur certains documents de Vatican II, comme par exemple sur la constitution pastorale *Gaudium et Spes* en gestation.⁸ Les témoignages d'Antoine Wenger, dans son livre *Les trois Rome. L'Église des années soixante* (à la date du 29 septembre 1965) et du P. Congar, dans son *Journal du Concile* (à la date du 7 octobre 1965), sont concordants: le schéma XIII le faisait souffrir, il le trouvait trop «teilharden», «comme si le Christ venait à la fin, au terme d'un mouvement».⁹ Les écrits de ses plus fidèles disciples après sa mort ne contribuèrent pas peu à imposer l'image d'un Journet, sinon «intégriste», du moins fortement «réfractaire» aux innovations de Vatican II. J'ai parlé de l'ouvrage de Lucien Méroz, spécialiste de René Guénon et très lié à la mouvance traditionaliste catholique. Celui que lui consacra le P. Pierre-Marie Emonet, *Le Cardinal Charles Journet. Portrait intérieur*, conçu à l'origine comme un contre-feu, n'apporta pas la rectification d'image escomptée en dépit de la postface de Mgr Mamie pour qui le concile avait été à ses yeux «l'une des grandes grâces faites à l'Église de notre temps».¹⁰ Dans quelle mesure cette image est-elle conforme à la réalité? C'est ce que je voudrais rapidement essayer de démontrer à partir d'une lecture de la revue *Nova et Vetera* dans les années post-conciliaires (jusqu'à la mort du cardinal en avril 1975). J'ai divisé mon exposé en trois parties en prenant pour critère le type d'articles analysés: les éditoriaux, les articles de fond, les notes bibliographiques.

⁶ Pasquale Macchi, La correspondance Jacques Maritain – Pasquale Macchi, dans: Montini, Journet, Maritain (voir note 2), 192–194; Pierre Mamie, Ombres et lumières chez Montini, *Nova et Vetera*, 1998/3, 17–21.

⁷ Voir l'article de Giuseppe Ruggieri, *Delusioni alla fine del concilio. Qualche atteggiamento nell'ambiente cattolico francese*, dans: J. Doré/A. Melloni (dir.), *Volti di fine concilio. Studi di storia e teologia sulla conclusione del Vaticano II*, Bologne 2000, 193–224.

⁸ Nous renvoyons le lecteur au sixième et dernier volume de la *Correspondance* en italique avec Jaques Maritain, concernant les années 1965–1973 (Saint Maurice, 2008). Voir à ce propos l'article déjà cité de Cagin, Maritain, du Paysan de la Garonne à la profession de foi de Paul VI (voir note 2), 55.

⁹ Antoine Wenger, *Les trois Rome. L'Église des années soixante*, Paris 1991, 173; Yves Congar, *Mon Journal du Concile*, t. II, Paris 2002, 426.

¹⁰ Pierre Mamie, Postface, dans: Pierre-Marie Emonet, *Le Cardinal Journet. Portrait intérieur*, Chambray-lès-Tours 1983, 166.

La défense de la foi

La clôture des travaux du concile, à laquelle le cardinal Journet a pris part, ne donne lieu à aucune réflexion particulière alors même que l'annonce de sa convocation, en janvier 1959, et son ouverture officielle, en octobre 1962, par le pape Jean XXIII avaient été longuement commentées dans la revue.¹¹ Cet étonnant silence est rompu un an plus tard par la présentation de l'ouvrage de Jacques Maritain, *Le Paysan de la Garonne. Un vieux laïc s'interroge à propos du temps présent*. Le cardinal Journet a suivi pas à pas la genèse du livre. Le sentiment de «libération»¹² qu'il en éprouve se ressent dans l'article en forme d'éditorial qu'il lui consacre dans le dernier numéro de *Nova* de l'année 1966. «Je voudrais qu'on me cite un livre, un article de Maritain qui n'ait pas été, qui ne soit pas explosif». S'il commence par en excuser le ton polémique («c'est un champ de mines où le lecteur saute à chaque page»), c'est pour mieux en faire ressortir le contenu, à ses yeux, précieux. Le théologien ne se fait pas faute de reproduire les formules choc du philosophe, qui vont alimenter la controverse, sur «l'apostasie immanente», «les coryphées de notre néo-modernisme [qui] se déclarent chrétiens», «l'agenouillement devant le monde», «la complète temporalisation du christianisme». L'exposé des thèses de l'ouvrage se veut méthodique et objectif, Journet laisse parler Maritain qu'il cite abondamment. La conclusion ne laisse pourtant planer aucun doute sur les sentiments de l'auteur: «Il faut se taire et rendre grâce»¹³ écrit sobrement Charles Journet (qui signe C. J.).

Moins de deux mois plus tard, dans sa troisième livraison de l'année 1968, la revue publie intégralement, avec un titre en gros caractères, la profession de foi prononcée par Paul VI à la clôture de l'année de la foi le 30 juin 1968. Le texte pontifical est suivi d'un bref article de présentation de l'encyclique *Humanae Vitae* («La lumière de l'encyclique *Humanae Vitae*») où le théologien cardinal s'attache à souligner qu'il engage la conscience de chaque fidèle.

«C'est un non-sens pour un enfant de l'Église d'opposer à l'autorité de l'Encyclique l'infailibilité de sa conscience. La conscience demande à être formée; chacun est responsable devant Dieu de la formation même de sa propre conscience.»¹⁴

On sait aujourd'hui que le texte de la profession de foi de Paul VI reprenait, pratiquement mot pour mot, un texte préparé par Jacques Maritain. Michel Cagin a bien montré, dans son importante intervention au colloque de Molsheim déjà citée, le rôle d'intermédiaire joué par le cardinal Journet dans cette affaire. Lors d'une audience avec Paul VI, en janvier 1967, il avait qualifié la situation de l'Église de «tragique» et lui avait remis une note de Maritain suggérant que le pape proclame «une profession de foi complète et détaillée». À la fin de l'année,

¹¹ C.J. [Charles Journet], Qu'est-ce qu'un concile œcuménique?, *Nova et Vetera*, 1959/3; C.J., Ouverture du Concile, *Nova et Vetera*, 1965/4.

¹² Cagin, Maritain, du Paysan de la Garonne à la profession de foi de Paul VI (voir note 2).

¹³ Charles Journet, *Le paysan de la Garonne*, *Nova et Vetera*, 1966/4, 241–245.

¹⁴ Charles Journet, *La lumière de l'encyclique Humanae Vitae*, *Nova et Vetera*, 1968/3, 17.

lors d'une nouvelle audience, Paul VI lui demanda de préparer un schéma dans ce sens. Journet fit aussitôt appel à l'aide de Maritain, qui lui envoya un texte qu'il s'empressa d'adresser «tel quel» au Saint-Père.

«Il ressort clairement de tous ces documents, écrit Michel Cagin, que le projet de Maritain ne se voulait être qu'un essai destiné au seul Cardinal Journet. C'est à l'initiative de Journet qu'il se retrouve entre les mains du Pape et qu'il pourra ainsi passer très largement dans la Profession de foi de Paul VI.»¹⁵

Le texte de la profession de foi préparé par Maritain et repris pratiquement sans changement par Paul VI contenait un long développement sur l'eucharistie. Le pape avait publié sur ce thème une encyclique, *Mysterium Fidei*, datée du 3 septembre 1965. Cette préoccupation est apparemment centrale dans la pensée du cardinal au lendemain du concile. Il n'y consacra pas moins de quatre éditoriaux de *Nova* entre 1969 et 1971. Au cœur de ses préoccupations, on trouve la délicate question de l'intercommunion. Journet y voyait une atteinte intolérable à la conception catholique de l'eucharistie, «cœur de l'Église». Il n'hésite pas dès lors à prendre publiquement position dans sa revue sur ce thème. Le titre de l'éditorial qu'il lui consacre en février 1969 est sans équivoque: «L'Eucharistie n'est pas malléable, elle est adorable.»¹⁶ L'article, repris dans l'*Osservatore Romano*, sera largement diffusé.¹⁷ Le théologien y dénonçait la confusion doctrinale qui était à la base de la pratique des intercommunions. «Accepter l'intercommunion entre l'Église catholique d'une part et les communions protestantes d'autre part, c'est, – qu'on se le dise bien, – accepter l'équivalence de l'Eucharistie catholique et de la Cène protestante». Le théologien s'en prenait tout particulièrement à «un petit livre» édité à Taizé et diffusé par les éditions du Seuil, *Le Pain unique*, coupable, selon lui, de propager l'idée d'un «accord essentiel» entre la doctrine catholique de la transsubstantiation et les doctrines de la Réforme protestante. «Le jour où elle [l'Église] l'accepterait [cette équivalence], elle aurait cessé d'exister, elle serait devenue protestante.» Le directeur de *Nova* reviendra sur le sujet, l'année suivante, après la publication d'un nouveau texte du Secrétariat pour l'unité des chrétiens.¹⁸ Partant des documents conciliaires, il s'applique à démonter la logique de ceux qui, au prix d'une exégèse aberrante du fameux principe de subsistance énoncé dans la constitution *Lumen Gentium*, en viennent à postuler «l'essentielle équivalence des Églises et communautés disjointes», et partant «l'essentielle équivalence des Eucharisties célébrées en ces Églises», pour en arriver logiquement à «convenir de l'équivalence des ministères». Aucun de ces théologiens n'est explicitement nommé dans le texte, mais le théologien dominicain de Nimègue Edward Schillebeeckx, l'auteur du fameux *Catéchisme hollandais*, que le cardinal théologien avait déjà épinglé dans un pré-

¹⁵ Cagin, Maritain, du Paysan de la Garonne à la profession de foi de Paul VI (voir note 2), 63.

¹⁶ *Nova et Vetera*, 1969/1, 1–6.

¹⁷ Meroz, Le Cardinal Journet ou la sainte théologie (voir note 5), 135.

¹⁸ La déclaration du Secrétariat avait pour titre: «Sur la position de l'Église catholique en matière d'Eucharistie commune entre chrétiens de diverses confessions». (*Osservatore Romano*, 12–13 janvier 1970).

cédent numéro de sa revue, est clairement visé. C'est précisément pour répondre au théologien flamand qu'il reprend la plume, en juillet 1971, pour réaffirmer avec force la doctrine tridentine de la transsubstantiation.

«Sans la transsubstantiation, il n'y aurait dans l'Eucharistie que *du pain et du vin* par le moyen desquels on chercherait à s'unir au Christ, présent seulement au ciel. Seule la transsubstantiation rend possible l'union au sacrifice du Christ, non seulement par *la foi et l'amour*, mais encore par la *consommation de la victime*, présente sous les signes des sacrements.»¹⁹

Revenant dans le dernier numéro de l'année 1971 sur le caractère sacrificiel de la messe, le théologien de Fribourg se montre assez sceptique sur l'accord auquel était parvenue la Commission internationale de dialogue entre catholiques et anglicans sur le sujet, tout simplement parce que le texte «éludait» la question de la transsubstantiation.²⁰

Par rapport à la question de l'eucharistie et de l'intercommunion, celles relatives à l'ecclésiologie semblent passer au second plan des préoccupations du cardinal théologien même si elles ne sont pas totalement oubliées. La doctrine de la collégialité, telle que définie par la constitution *Lumen Gentium*, ne lui cause apparemment aucune difficulté, même s'il s'en tient, pour son application, strictement aux limites fixées par la *Nota praevia explicativa*. À la veille du Synode extraordinaire des évêques de 1969 consacré à ce thème, il prendra ainsi position dans sa revue pour s'opposer à toute «dilution» de l'autorité de Pierre dans le collège des apôtres et pour rappeler «la prérogative exceptionnelle et inaliénable» que les textes évangéliques lui reconnaissent dans le sens que leur donne la foi catholique.²¹ Il est un autre sujet d'actualité brûlant de l'après-concile que l'on s'attendrait à voir traiter de manière plus approfondie dans *Nova*: celui de la réforme liturgique. Le théologien laisse à d'autres, comme Lucien Méroz déjà cité, le soin d'exprimer leur désappointement devant les excès de cette réforme, mais il n'intervient pas directement sur un sujet qu'il connaît sans doute moins bien.

Le véritable œcuménisme

Le point sur lequel l'œuvre du concile a sans doute le plus interpellé le travail du théologien Charles Journet est celui de l'œcuménisme. Il s'agissait chez lui d'une préoccupation ancienne. Son premier ouvrage avait pour titre *L'Esprit du protestantisme en Suisse* (1925). En 1927, il avait été l'un des premiers (sinon le premier) théologiens catholiques à s'intéresser au mouvement œcuménique naissant. «Pour le meilleur et pour le pire, il restera longtemps, en la matière, l'auteur de *L'Union des Églises*» écrit l'historien Étienne Fouilloux, c'est-à-dire, si l'on traduit, un théologien hostile à l'œcuménisme.²² Le concile Vatican II, comme

¹⁹ Charles Journet, Transsubstantiation, *Nova et Vetera*, 1971/3, 170.

²⁰ Charles Journet, Le sacrifice de la messe, *Nova et Vetera*, 1971/4, 250–251.

²¹ Charles Journet, De la collégialité, *Nova et Vetera*, 1969/3, 164.

²² Étienne Fouilloux, Face au mouvement œcuménique naissant (1925–1927), dans: Chenaux (dir.), Charles Journet (1891–1975) (voir note 1), 12.

événement autant que par ses enseignements, l'a-t-il conduit à modifier sa perception des choses? Trouve-t-on, en d'autres termes, une ouverture œcuménique dans les écrits de Journet de l'après-concile? Le théologien avait pris bien soin de couper court à toute espérance de concile d'union après l'annonce de Jean XXIII de convoquer un concile œcuménique:

«un concile œcuménique, déclarait-il en juin 1959, est l'assemblée solennelle des évêques de tout l'univers, réunis à l'appel et sous l'autorité du Souverain Pontife, pour délibérer en commun sur les choses qui intéressent le sort de la chrétienté tout entière».²³

Définition générique qui semblait exclure toute participation de ceux qu'on appelait alors les «acatholiques» (ou les dissidents) aux assises romaines. Cependant, l'accueil qu'il réserve au décret de Vatican II sur l'œcuménisme est plutôt positif.²⁴ Dans la recension d'une édition commentée des trois documents sur l'Église, l'œcuménisme et les Églises orientales, adoptés lors de la troisième session, il distingue «deux notions de l'œcuménisme»: celle

«qui a trouvé sa place dans le Conseil œcuménique et qui se conçoit comme un réseau de relations tissées *sans préalable ecclésiologique*, sans qu'aucune Église se pose au centre, entre des communautés-sœurs parlant sur un pied d'égalité»,

celle

«qui se conçoit comme plaçant au *centre de sa préoccupation* l'Église telle que le Christ l'a fondée et la conserve au cours du temps, et qui se propose d'en prendre une *conscience* toujours plus pure, par un effort simultané soit de *renovation* intérieure, soit d'*ouverture* toujours plus attentive à tout ce qui survient dans le monde entier de motions et d'inspirations authentiques de l'Esprit saint».

«Faut-il dire de la première notion qu'elle représente l'œcuménisme authentique? Faut-il dire que le «Décret sur l'œcuménisme» échappe à la préoccupation d'un préalable ecclésiologique?» Journet (qui vient d'être nommé cardinal et qui ne signe pas la recension) ne tranche pas à propos du texte conciliaire, il se contente d'affirmer que «le seul œcuménisme authentique plénier» est celui qui place l'Église que le Christ a fondée (donc l'Église catholique) au centre de sa préoccupation.²⁵

La question est reprise de manière plus ample dans un article sur «la Réforme protestante» publié dans la revue en juin 1967. Le propos est, semble-t-il, de tempérer les enthousiasmes qu'une lecture trop superficielle du décret sur l'œcuménisme a pu faire naître dans certains milieux catholiques. Le théologien prend bien soin de préciser le véritable sens qu'il convient de donner à la notion d'*aggiornamento*. Il s'appuie, pour ce faire, à la fois sur les grands discours conciliaires de Jean XXIII (11 octobre 1962) et de Paul VI (18 novembre 1965), et sur le texte d'une conférence faite à Rome, à la fin du concile, par le théologien protestant Oscar Cullmann. Il en arrive ainsi à démontrer la divergence entre

²³ Journet, Qu'est-ce qu'un concile œcuménique? (voir note 11), 161.

²⁴ Barbara Hallensleben va jusqu'à parler d'un accueil «enthousiaste» (voir note 2, 273).

²⁵ Nova et Vetera, 1965/1, 77.

deux conceptions du renouvellement conciliaire. Tandis que la première, la catholique, laisse «inchangée» la substance de son message, la seconde, la protestante, envisage au contraire «une modification de la «substance» du message catholique». Une telle divergence semble rendre «à vue humaine» «impossible» ce qu'il appelle «la jonction du catholicisme et du protestantisme». La seule espérance en l'avenir d'un œcuménisme digne de ce nom, qui se refuse de séculariser le christianisme, de trahir son «scandale» et sa «folie», repose ici plus encore qu'ailleurs sur les imprévisibles et miraculeuses descentes de l'Esprit Saint.²⁶

Tant par le vocabulaire utilisé (la «dissidence» protestante) que par les idées (l'idée du retour, certes non «un mouvement de retour au passé», mais un retour quand même à l'Église catholique) qu'il exprime, l'article semble démontrer que le théologien n'a pas fondamentalement modifié sa façon de concevoir la réalisation de l'unité chrétienne. Toute forme d'œcuménisme authentique implique, à ses yeux, la reconnaissance du «préalable ecclésiologique» de l'existence de la véritable Église du Christ qu'est l'Église catholique. La préoccupation fondamentale de Journet dans l'après-concile, qui traverse toutes ses interventions, me semble être celle de prévenir la mise en œuvre d'une forme d'*aggiornamento* qui altérerait la «substance» du message catholique, autrement dit de lutter contre la «protestantisation» de l'Église. Dans ce combat pour la défense de la foi et de l'identité catholique, il allait trouver de nouveaux alliés théologiens avec lesquels, auparavant, les relations avaient été plutôt difficiles: le P. Hans Urs von Balthasar, le P. Henri de Lubac, le P. Jean Daniélou.

Les nouveaux Pères de l'Église

Les relations entre Charles Journet et Hans Urs von Balthasar n'avaient pas été, jusqu'au concile, d'une grande cordialité. Le nom du théologien bâlois apparaît pour la première fois, dans la correspondance avec Maritain, en 1941. Il y est question d'«un jeune et remarquable jésuite de Bâle (qui a une grande influence sur Béguin)», qui «vient de faire un livre sur Barth», apprécié par ce dernier, mais dont l'orientation thomiste paraît «insuffisante».²⁷ Quatre ans plus tard, le jugement se veut plus sévère: «j'ai reçu un mot d'un religieux jésuite von Balthasar, qui est un très gentil garçon, et qui se dévoue corps et âme à la cause de l'Église», mais qui estime qu'il faut «revenir à la théorie origéniste de l'apocatastase». «Ce jeune Père est aumônier des étudiants à Bâle, où il fait un très grand bien, mais vous voyez dans quel sens [...]»²⁸ Une lettre du théologien bâlois conservée dans les archives Journet témoigne de son estime pour «le courage» et «la franchise» du directeur de *Nova* durant la guerre: «J'essaye d'en faire autant du haut de ma chaire – depuis assez longtemps. Vous êtes bien in-

²⁶ Charles Journet, *De la Réforme protestant, Nova et Vetera*, 1967/3, 185.

²⁷ Lettre du 7 novembre 1941, dans: *Correspondance Journet – Maritain*, éd. Claude Favez et al., t. III (1940–1949), Saint-Maurice 1998, 227.

²⁸ Lettre du 9 août 1945, dans: *Correspondance Journet – Maritain* (voir note 27), 336–337.

dulgent pour la «*ecclesia tacens*», mais c'est encore la bonne attitude.»²⁹ Il faudrait voir aussi l'accueil réservé par la revue *Nova et Vetera* à l'œuvre de Balthasar avant le concile. Mais les préventions, de part et d'autre, sont indiscutables. La situation change après 1965. Journet consacre une longue note très positive à son livre *Cordula ou l'épreuve décisive*, qui paraît en traduction française chez Beauchesne en 1968. Il n'hésite pas à situer l'ouvrage, consécration suprême, «dans les parages du *Paysan de la Garonne*». «Même lumière, l'Évangile; même souci, la tragédie spirituelle de notre époque; même solution, la sainteté de la charité. Moins de richesses sans doute, de plénitude et de sérénité; une teinte d'angoisse, voire de «détresse».³⁰ La méthode de recension est la même que pour le *Paysan*: de larges extraits sont cités, sans beaucoup de commentaires. L'article suggère une réelle convergence de pensée entre les deux théologiens, tant sur le diagnostic que sur les remèdes à appliquer aux maux de l'Église. L'appartenance ou non de Balthasar à l'École n'a plus aucune importance, seule compte sa «foi profonde et sûre» qui fait toute la valeur de ce «petit livre».

Le rapprochement avec les deux théologiens jésuites français Henri de Lubac et Jean Danilou s'inscrit dans la même logique de ce combat pour la défense de la foi. «Après 1966, mes rapports avec le cardinal Journet ne furent plus jamais troublés par une discussion pénible» écrit le cardinal de Lubac dans une note de son *Mémoire sur l'occasion de mes écrits*.³¹ Les notes ou recensions que le cardinal Journet consacre à ses ouvrages dans l'après-concile confirment son témoignage. «C'est une joie de recevoir en ce temps de confusion sur le *Credo* le beau livre du P. de Lubac» écrit-il à propos de *La Foi chrétienne. Essai sur la structure du Symbole des Apôtres*.

«L'auteur, maître de son sujet comme à l'accoutumée, suit son chemin sans dévier, à travers une galaxie de citations, anciennes et nouvelles, catholiques et protestantes, presque toutes bienveillantes, il n'y aura guère que le pauvre Cajetan à se trouver malmené.»³²

Mais Journet ne s'y arrête pas. En 1971, il accueillera avec le même enthousiasme une mise au point du jésuite dans l'*Osservatore Romano* sur le thème «Église universelle et Églises particulières» qualifiée d'«importante» et «magistrale».

Si l'on feint d'oublier que l'Église catholique est «romaine» en ce sens qu'elle est l'Église confiée par le Christ à Pierre et à ses successeurs, si l'on prend «romaine» au sens non plus *théologique* mais *socio-culturel*, si l'on donne à l'expression «Église romaine» le sens purement contingent d'«Église locale», on parlera d'Église romaine tout comme on parlera d'Églises hollandaise, ou germanique, on anglo-saxonne, etc. Dès lors l'Église catholique n'apparaîtra plus que comme une confédération d'Églises nationales dont les évêques sont égaux entre

²⁹ La lettre, non datée, se réfère à l'éditorial «Coopération» (septembre 1942) dénonçant la politique antisémite du gouvernement de Vichy. Interdit de publication par son évêque Mgr Charrière, il circulera sous le manteau. Je remercie Mlle Renata Latala, secrétaire de la Fondation Journet, qui m'a transmis ce document.

³⁰ *Nova et Vetera*, 1968/2, 147. Je remercie à nouveau Mlle Renata Latala.

³¹ Henri de Lubac, *Mémoire sur l'occasion de mes écrits*, Paris 2006, 337.

³² *Nova et Vetera*, 1969/3, 237.

eux, il ne restera à l'évêque de Rome que d'être un «*primus inter pares*». L'économie divine voulue par le Christ pour l'Église qu'il s'est acquise au prix de son sang sombre tout entière dans une réalisation sociologique d'un vague sentiment chrétien.³³

Le même accueil enthousiaste est réservé aux ouvrages du P. Jean Daniélou. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'en avait pas toujours été ainsi dans les années d'immédiat après-guerre, au temps de la grande querelle sur «la nouvelle théologie», lorsque les «Daniélou et consorts» (comme les appelait Journet dans ses lettres à Maritain) menaient leur croisade contre l'hégémonie du néo-thomisme dans la théologie catholique. Après sa mort, en mai 1974, la revue rendra hommage, avec une certaine grandiloquence, à «ce vrai savant qui s'est jeté sans compter dans la mêlée, et dont Dieu a voulu faire au milieu de nous un témoin de la foi comparable à ceux des premiers siècles», avant de reproduire un texte de lui «sur la crise actuelle».³⁴ La crise de l'Église amène à des reclassements auxquels le théologien de Fribourg ne peut se soustraire. Les meilleurs défenseurs de la foi ne sont plus forcément les plus fidèles disciples de l'Aquinate. Il n'est pas étonnant de retrouver, parmi les fondateurs de la revue *Communio* en 1972, celui qui prendra la succession du cardinal Journet à la direction de *Nova* après sa mort: le père (aujourd'hui cardinal) Georges Cottier.³⁵ La réception des enseignements de Vatican II est bel bien devenue, au-delà des querelles d'écoles, le nouvel enjeu de la théologie catholique.

³³ Églises particulières et Églises locales, *Nova et Vetera*, 1971/1, 58.

³⁴ *Nova et Vetera*, 1974/3, 224.

³⁵ Voir à ce sujet mon article Georges Cottier (*1922). Déraison moderne et vérité chrétienne, dans: Stephan Leimgruber/Max Schoch (dir.), *Gegen die Gottvergessenheit. Schweizer Theologen im 19. und 20. Jahrhundert*, Bâle 1990, 627–639.

Charles Journet et Vatican II

L'article étudie la réception des enseignements du concile par le théologien Charles Journet. L'analyse de ses écrits dans sa revue *Nova et Vetera*, entre la fin du concile en décembre 1965 et la date de sa propre mort en avril 1975, révèle un théologien avant tout préoccupé de défendre la foi qu'il estime menacée. Directement à l'origine de la fameuse Profession de foi de Paul VI (30 juin 1968), il s'engage lui-même publiquement sur la question délicate de l'intercommunion au nom de la défense de la conception catholique de l'eucharistie, «cœur de l'Eglise». Sur la question de l'œcuménisme, le théologien, tout en prenant loyalement en compte les enseignements de Vatican II, s'emploie à mettre en garde contre une fausse conception de l'unité, de nature purement sociologique, qui conduirait l'Eglise à renier son identité. L'accueil bienveillant qu'il réserve dans les colonnes de sa revue à des théologiens non thomistes (von Balthasar, de Lubac, Daniélou), avec lesquels les relations n'avaient toujours été faciles avant le concile, démontre, si besoin était, que la réception des enseignements de Vatican II, au-delà des querelles d'écoles, constitue bel et bien le nouvel enjeu de la théologie catholique.

Charles Journet und das zweite Vatikanum

Der Beitrag untersucht die Rezeption der Lehren des Konzils durch den Theologen Charles Journet. Die Analyse seiner Schriften in der Zeitschrift «Nova et Vetera» zwischen dem Abschluss des Konzils im Dezember 1965 und seinem Tod im April 1975 zeigt einen Theologen, der vor allem damit beschäftigt war, den Glauben, den er bedroht sah, zu verteidigen. Am unmittelbaren Anfang des berühmten «Credo des Volkes Gottes» von Paul VI. (30. Juni 1968) engagierte sich Journet öffentlich über die heikle Frage der Interkommunion im Namen der Verteidigung der katholischen Eucharistievorstellung, «coeur de l'Eglise». Hinsichtlich der Frage der Ökumene, äusserte sich der Theologe, ohne den Lehren des Zweiten Vatikanums unloyal zu werden, gegen eine falsche Konzeption der Einheit, einer rein soziologischen Konzeption, welche dazu führen würde, dass die Kirche ihre Identität verleugnen würde. Die wohlwollende Aufnahme von nicht-thomistischen Theologen (von Balthasar, de Lubac, Daniélou) in seiner Zeitschrift, zu denen das Verhältnis vor dem Konzil nicht immer einfach gewesen war, zeigt, dass die Rezeption der Lehren des Zweiten Vatikanums jenseits von Auseinandersetzungen zwischen Schulen, ganz eigentlich die neue Herausforderung für die katholische Theologie darstellte.

Charles Journet and Vatican II

This paper focuses on the reception of the Second Vatican Council by the theologian Charles Journet. Analysis of his writings in *Nova et Vetera* between the close of Vatican II in December 1965 and his death in April 1975 reveal a theologian who was most of all concerned to defend a faith which he regarded as in danger. On 30th June 1968 Pope Paul VI read his famous Credo. Journet became publicly involved with the issue of intercommunion or shared Eucharist, attempting to defend the Catholic conception of the Eucharist as the *coeur de l'Eglise*. As far as the ecumenical issue is concerned, while remaining faithful to the teachings of Vatican II, the theologian speaks against a false conception of unity, that is a purely sociological one, which if adopted would mean that the church must deny its own identity. Although his relationship with them had not always been easy in the period before Vatican II, Journet's sympathetic admission of non-Thomistic theologians such as von Balthasar, de Lubac and Daniélou to his journal shows that the reception of the teachings of Vatican II had eclipsed the differences between different schools of theology and now represented the great new challenge for Catholic theology.

Schlüsselbegriffe – Mots clés – Keywords

Konzil – Concile – Council, Glauben – foi – belief, Eucharistie – eucharistie – Eucharist, Interkommunion – intercommunion – intercommunion, Ökumene – œcuménisme – ecumenism, Theologie – théologie – theology.

Philippe Chenaux, est professeur d'histoire de l'Eglise moderne et contemporaine à l'université du Latran à Rome.

